

## Conditions générales de mise en dépôt d'arme 2023-01.

### Dépôt Conservatoire

Mise en dépôt conservatoire est de 35€ TVAC / arme et par année (un avis de paiement sera envoyée par mail ou courrier), **en cas de non-paiement dans les délais impartis l'arme sera considéré comme abandonnée.**

Le dépôt conservatoire maximum est de 2 ans.

Si au terme des 2 ans l'arme n'est pas reprise, une offre d'achat sera proposée par l'armurier, **sans réponse de votre part, celle-ci seront considéré comme abandonnée.**

Si une reprise est faite par une tierce personne une commission de minimum 24.2% TVAC sera demandée selon la valeur marchande de l'arme sauf accord préalable lors du dépôt.

Prise en charge de l'arme chez une tierce personne → 0,50 € le Km HTVA

Frais Administratif pour accord préalable → 50 € par dossier

### Dépôt vente

- Mise en dépôt est de 35€ TVAC / arme et par année + 25€ TVAC / arme pour entretien et nettoyage (un avis de paiement sera envoyée par mail ou courrier). **en cas de non-paiement dans les délais impartis le paiement sera retiré de la rétrocession..**
- Commission de minimum 24,2% TVAC pour l'armurier à la vente de l'arme.
- Possibilité de tarif dégressif selon accord, moyennant la conservation de la commission de base de 24.2 % TVAC.
- Lors de la vente de l'arme, la rétrocession de l'argent se fera **3 mois après la sortie de l'arme du magasin.**

### En cas de défectuosité ou de vice caché sur l'arme mise en dépôt,

- L'arme sera reprise par le propriétaire et un forfait de 127€ sera demandé pour défraiement de l'acheteur pour son modèle 4, si modèle 9 : aucun de défraiement ne sera demandé.
- L'arme sera réparée et le montant de la réparation TVAC sera déduit de la rétrocession.

### Durée maximale du dépôt vente.

Le dépôt vente maximum est de 2 ans. Si au terme des 2 ans l'arme n'est pas vendue ou reprise, une offre d'achat sera proposée par l'armurier ou l'arme sera reprise par son propriétaire, **sans réponse de votre part, celle-ci seront considéré comme abandonnées.**

Si une reprise est faite par une tierce personne une commission de minimum 24.2% TVAC sera demandée selon la valeur marchande de l'arme.